

# DEPARTEMENT DE LA CREUSE

## COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

### Compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, déplacé dans la salle polyvalente pour raison de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

**Date de la convocation : 25/01/2022**

**Présents :** BARRABAND Jean Paul, BISSON Virginie, HEBEL Marc, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, MORIN Matthias, PEYLET Jessica (20h45).

**Excusée :** FENILLE Audrey

**Secrétaire :** MORIN Matthias

**Début du conseil :** 20h40

#### Adoption du compte rendu du dernier CM du 16/12/2021

Vote : POUR : 8                      ABSTENTION : 0                      CONTRE : 0                      Adopté

#### Diagnostics thermiques des bâtiments communaux par le SDEC23

A la séance du 16/12/2021, il avait été décidé le principe d'accepter une étude réalisée par l'intermédiaire du syndicat départemental d'électricité de la Creuse SDEC23 pour un montant d'environ 5000 €, financée à 65 % du hors taxes, afin d'obtenir un diagnostic de performance énergétique DPE obligatoire pour les logements mis à la location par la commune et éventuellement une étude plus complète des travaux à effectuer. Cette décision est soumise au vote.

Vote : POUR : 9                      ABSTENTION : 0                      CONTRE : 0                      Adopté

#### Tarif location logements communaux

Une personne s'est positionnée pour louer le F3 au 15 avril. La commune se chargera de la location de l'entrée au départ des occupants.

F3 (maison Thomas) : loyer 280 € + 100 € de charges (gaz : chauffage et production d'eau chaude). Prévoir un morceau de terrain délimité.

F4 (maison Thomas) : 370 €+ 110 € de charges (gaz : chauffage et production d'eau chaude)

F5 (maison Thomas) : 473 € + 120 € de charges (gaz : chauffage et production d'eau chaude)

F5 (mairie) : 450 € + 120 € de charges (chauffage collectif)

Vote : POUR : 9                      ABSTENTION : 0                      CONTRE : 0                      Adopté

#### Tarif location et caution de la salle polyvalente

Caution : 600 € pour la salle et 150 € pour le ménage.

Prévoir des mises à disposition de produits de ménage à l'unité.

Date d'utilisation	Du 1 <sup>er</sup> Mai au 30 Septembre		Du 1 <sup>er</sup> Octobre au 30 Avril	
Lieu de résidence	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur
1/2 journée pour réunion ou activités autres que repas	40 €	60 €	50 €	70 €
Week-End avec repas	100 €	150 €	120 €	170 €
Utilisation de la cuisine	25 €	50 €	25 €	50 €

Vote : POUR : 9      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

### **Branchement EDF pour terrain constructible (PC M. Coubret/Mme Juille et Mme Hostelet)**

Le Certificat Urbanisme (CU) de ce terrain avait été validé avant l'achat d'une partie de ce dernier pour extension du propriétaire voisin. Ce CU a été renouvelé sans tenir compte de cet achat qui fait apparaître un dépassement au-delà de 100 m d'extension pour l'accès au réseau électrique. Le permis de construire risque d'être refusé compte tenu de la distance au poteau de départ (103 m) avec un coût pour la commune.

Compte tenu de la politique d'accueil de nouvelles populations, le maire demande l'autorisation d'engager la commune à financer l'extension du réseau électrique à hauteur de 5302,50 € HT et d'accepter le permis de construire.

Vote : POUR : 9      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

### **Contrat PEC**

Le contrat de PEC de Patrick Vendéoux s'arrête le 28 février 2022, il n'est pas renouvelable. Demande de renouvellement d'un contrat au 1<sup>er</sup> mars avec une autre personne. Autorisation au maire de signer tous les documents afférents à ce contrat.

Vote : POUR : 9      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

### **Contrat Patrick Vendéoux**

Création d'une mission de 2 mois à temps plein ou l'équivalent à temps non-complet pour divers travaux de peinture dont le logement F4 de la commune. Patrick Vendéoux pourra postuler sur cet emploi à durée déterminé CDD pour faire face à un accroissement d'activité. Autorisation au maire de signer tous les documents afférents à ce contrat.

Vote : POUR : 9      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

### **Achat nettoyeur Haute Pression**

Nettoyeur thermique + formation + contrôle : environ 3100 € TTC

Vote : POUR : 9      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

### **Durée et Tarif concession cimetière**

Durée à 30 ans renouvelable. Le maire demande à l'ensemble des conseillers de se renseigner sur les tarifs proposés dans les communes proches de Saint Marc.

### **Questions diverses**

#### **Village étoilé**

Coût panneau + Brides 100 € HT. Achat de 2 panneaux qui seront posés avec ceux du PNR

#### **Conseillère numérique**

Animation les lundis de 9h30 à 12h dès le lundi 14 février. Distribution de flyers et d'une lettre d'information à tous les habitants de la commune. Publicité via le site Internet de la commune et la page Facebook.

### Prise en charge de la protection sociale complémentaire des employés

Le maire présente succinctement ce dispositif

- Santé : maladie, maternité, accident...
- Prévoyance : perte de salaire, retraite, arrêt de travail...

Actuellement, tous les agents sont couverts en prévoyance et un seul en santé.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune devra prendre en charge au moins 20 % de la partie prévoyance.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la commune devra prendre en charge au moins 50 % de la partie santé.

Trois possibilités pourront être proposées aux agents :

- La commune passe un marché et le propose aux agents
- Les agents choisissent eux même leur prestataire
- Le centre de gestion traite le marché

### Terre de Jeux 2024

La commune a la possibilité de s'inscrire dans le dispositif « Terre de Jeux 2024 » afin de vivre les valeurs l'olympisme à travers diverses actions en amont des Jeux Olympiques organisées en France en 2024. L'école et les associations seront sollicitées afin de connaître leurs intentions.

### Salle polyvalente

Compte tenu du coût de l'extension (+500 000 €), il est décidé de redéfinir les besoins initiaux nécessaires (rangement mobilier, sol, chauffage et ventilation) pour un coût plus raisonnable pour notre collectivité.

**Fin de la réunion : 22h50**